

# Mesures incitatives en faveur des PME jurassiennes

MESURES CANTONALES	 Pack <b>Start-up</b>	 Pack <b>Développement de l'activité</b>	 Pack <b>Projet collaboratif</b>	 Pack <b>Fiscalité</b>	 Pack <b>Mesures spécifiques</b>
DESCRIPTION	<p><b>Soutien aux start-up innovantes</b> durant la période de lancement/ pré-industrialisation</p>	<p><b>Soutien aux sociétés innovantes</b> dans la mise en place d'une nouvelle stratégie ou du renforcement de leur position sur le marché</p>	<p><b>Soutien aux entreprises ou aux collectivités</b> développant des projets interentreprises ou avec un institut de recherche</p>	<p><b>Allègement fiscal octroyé aux entreprises</b> développant un élément inconnu ou inexploité dans le canton du Jura</p>	<p><b>Soutien aux entreprises innovantes en difficulté suite à la crise de la COVID-19</b> dans le but de profiter du manque de commandes pour continuer à innover et prospecter de nouveaux marchés</p>
SOUTIEN	<p>&gt; Au maximum 50 % des coûts déterminants</p> <p><b>Montant maximum:</b> 200'000 francs (+ 20 % pour les sociétés avec le statut de Nouvelle Entreprise Innovante)</p> <p><b>Durée:</b> 4 ans</p>	<p>&gt; Au maximum 50 % des coûts déterminants</p> <p><b>Montant maximum:</b> 100'000 francs (+ 20 % pour les sociétés avec le statut de Nouvelle Entreprise Innovante)</p> <p><b>Durée:</b> déroulement du projet mais max. 2 ans</p>	<p>&gt; 50 % des coûts déterminants</p> <p><b>Montant maximum:</b> selon demande</p> <p><b>Durée:</b> déroulement du projet (défini au préalable)</p>	<p><b>Au niveau cantonal:</b> de 0 % à 100 % de l'impôt sur le bénéfice et le capital</p> <p><b>Au niveau fédéral:</b> jusqu'à 95'000 francs par emploi</p> <p><b>Durée:</b> 5 ans (renouvelable pour 5 années supplémentaires)</p>	<p>&gt; 50 % des coûts salariaux mais au maximum 20'000 francs par emploi</p> <p>&gt; 50 % des frais de digitalisation mais au maximum 10'000 francs</p> <p>&gt; 50 % des frais d'homologation de nouveaux produits mais au maximum 10'000 francs</p> <p>&gt; 50 % de la taxe d'inscription à un salon ou une exposition supplémentaire mais au maximum 10'000 francs</p> <p><b>Durée:</b> 3 à 12 mois selon le type de contribution</p>